

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 26 juin 2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CLASSEMENTS - MONTEES/DESCENTES

Retrouvez les classements et montées/descentes pour la saison 2022/2023 [en cliquant ici](#).

Une mise à jour a été effectué le 26 juin, suite à des décisions de Commissions.

ENGAGEMENTS

La Commission avertit les clubs suivants que si aucun engagement de leurs équipes n'est effectué d'ici le dimanche 2 juillet, elle considèrera les équipes comme non engagées pour la saison 2023/2024 et les supprimera des poules correspondantes :

- BONNIERES FRENEUSE FC
- BUC FOOT AO
- LOUVECIENNES AS
- MANTES OLYMPIQUE FC